



Responsabilité solidaire :

Ce qui change pour les entrepreneurs

Elections cantonales 2013

Découvrez les 14 candidates et candidats au Grand Conseil soutenus par la FMB

Fiscalité et finances du canton

7^{ème} étude de la CCIG

Editorial



Nicolas Rufener
Secrétaire général FMB

Le 6 octobre prochain, les genevois éliront leurs autorités cantonales, pour la première fois selon le système prévu par la nouvelle Constitution genevoise du 12 octobre 2012, entrée en vigueur le 1er juin 2013.

Outre les enjeux liés à un mode de scrutin inédit, qui voit notamment l'élection du Grand Conseil, ainsi que celle - en tout cas le premier tour - du Conseil d'Etat, se dérouler en même temps et la durée de la législature passer de 4 à 5 ans, c'est bien sur le plan politique que

les choix seront les plus cruciaux.

Les défis sont en effet nombreux, par exemple en matière d'aménagement, de logements, d'équipements, de mobilité, de fiscalité ou de conditions cadres pour l'économie, comprenant le partenariat social.

Or, les lignes de fractures politiques ne sont plus aussi claires que par le passé, mais transcendent le traditionnel clivage gauche-droite.

Des récentes décisions politiques ou prises de positions lors de votations le démontrent : des majorités hétéroclites se font et se défont au gré des objets débattus.

Il y a toutefois une constante dans l'opposition quasiment systématique entre d'un côté la peur, la frilosité, l'égoïsme, le conservatisme, l'interventionnisme étatique, la décroissance et, de l'autre, le développement, l'ouverture, la libre entreprise, la confiance, bref un camp tourné vers le passé contre celui qui regarde l'avenir droit dans les yeux.

La FMB a clairement choisi ce dernier et cette année encore, elle vous propose d'accorder votre soutien à des candidates et des candidats, issus de partis en phase avec ce choix, qui surtout se mettent au service d'un secteur économique qui a besoin d'une croissance, certes raisonnée, maîtrisée et responsable, mais résolument orientée vers le service à la population et la réponse à ses besoins.

Le 6 octobre, votez et faites voter bâtiment !

Responsabilité solidaire : entrée en vigueur au 15 juillet 2013 (suite de notre édition de février 2013)

Cette responsabilité concerne tout entrepreneur dans les secteurs de la construction (Gros œuvre et Second œuvre) qui recourt en Suisse à des sous-traitants pour ses travaux.



Elle porte sur les conséquences pour le travailleur du non-respect par le sous-traitant qui l'emploie des conditions minimales de travail et de salaire.

L'entrepreneur répond de toute la chaîne de sous-traitance. Il s'agit toutefois d'une responsabilité subsidiaire puisque le travailleur qui veut obtenir réparation doit d'abord avoir agi en vain contre l'ensemble des sous-traitants ou ne puisse le faire.

Mais elle ne nécessite pas de faute de la part de l'entrepreneur et c'est à lui de s'exonérer de sa responsabilité. Pour ce faire, il doit prouver avoir «accompli son devoir de diligence». Cela signifie avoir demandé (y compris sur le plan contractuel) de ses sous-traitants de démontrer qu'ils respectent bien les conditions minimales de salaire et de travail. De simples déclarations ne suffisent pas et cette démonstration doit être documentée.

L'entrepreneur doit également exiger contractuellement de son sous-traitant qu'il demande la même démonstration des sous-traitants qu'il mandaterait par hypothèse à son tour.

Il peut sembler curieux que ce dispositif, qui a des importantes implications de droit civil pour tous les acteurs de l'acte de construire suisses ou étrangers, trouve sa place dans la loi fédérale sur les travailleurs

détachés (LDét) et son ordonnance d'application. Mais c'est malheureusement le lot de sujets hautement sensibles et politiques, débattus sans toute la sérénité voulue.

Cela étant, la FMB salue l'entrée en vigueur de ce dispositif qui paraît équilibré et pragmatique. Elle se réjouit des premières expériences en la matière et compte beaucoup sur les maîtres d'ouvrages, les propriétaires, les mandataires, les entreprises générales et les travailleurs pour également assumer leur part de responsabilité dans la situation d'un secteur qui souffre trop de la pression sur les prix.

Du côté des entreprises, il y a une ferme volonté de mettre un terme à des pratiques inadmissibles. Cela passe par exemple par l'interdiction de la sous-traitance en cascade.

Le Comité de la FMB s'engage en tout cas en faveur de la limitation de la sous-traitance à un seul échelon, sauf cas particuliers, et à l'application stricte des dispositifs, notamment contractuels et de sanctions.



Elections cantonales 2013 : enjeux

Notre canton bénéficie d'une situation exceptionnelle qui lui a permis de traverser les récentes turbulences conjoncturelles mondiales sans difficultés, sans souffrances, sans dommages.

Aujourd'hui pourtant, rien n'est acquis et plusieurs défis de taille nous attendent :

- Aménagement : le nouveau Plan directeur cantonal doit se concrétiser rapidement pour répondre de façon maîtrisée, raisonnée et pragmatique aux besoins d'une région qui grandit ;
- Logements : un important effort quantitatif est urgent, qui passe par la réalisation d'une ou plusieurs opérations massives ;
- Marchés publics et politique de la concurrence : les collectivités publiques notamment doivent cesser d'alimenter la pression sur les prix qui se traduit par une déstructuration croissante du marché ;
- Fiscalité des entreprises : cette réforme est indispensable pour sauvegarder des milliers d'emplois de sociétés internationales directement concernées. Elle va aussi également profiter aux PME locales qui subissent aujourd'hui une fiscalité lourde et pénalisante pour leur compétitivité ;
- Partenariat social : il passe par un renforcement qui ne doit rien à l'Etat, mais à la volonté des partenaires sociaux de trouver des solutions sectorielles négociées, réalistes et modernes ;
- Mobilité : le développement des transports publics, l'amélioration de la fluidité, des possibilités de stationnement, une accessibilité réfléchie et raisonnée, des infrastructures performantes peuvent coexister. C'est la seule voie possible.



es métiers du bâtiment ont besoin de conditions cadres qui permettent aux entreprises d'exercer leurs activités sans contraintes démesurées, sans interventionnisme étatique excessif, sans incertitudes destructrices.

Les attaques incessantes contre le développement de notre canton, ses indispensables infrastructures, ses projets de logements, etc. sont incompréhensibles pour les PME et les artisans de l'industrie de la construction qui sont au service des habitants, travailleurs, jeunes en formation, visiteurs de Genève et de sa région.

L'histoire est riche de cités qui en refusant leur développement, ont subi la décroissance, la paupérisation, la déchéance, voire la disparition. Celles qui au contraire ont regardé l'avenir droit dans les yeux, en assumant leur destinée, sont toujours sorties grandies, dans une dynamique de progrès. Une cité qui vit, c'est une cité qui construit !

C'est pourquoi le Comité de la FMB a décidé d'accorder son soutien à 14 candidates et candidats au Grand Conseil, qui s'engagent sans relâche en faveur de ce développement avec lesquels vous ferez plus ample connaissance dans les pages suivantes.

Pour le Conseil d'Etat, ce sont les 5 candidates et candidats suivants qui ont les faveurs du Comité de la FMB :

- Mme Isabel ROCHAT, PLR ;
- M. Luc BARTHASSAT, PDC ;
- M. Serge DAL BUSCO, PDC ;
- M. François LONGCHAMP, PLR ;
- M. Pierre MAUDET, PLR.

Les candidats

Quels sont les enjeux, défis et dossiers prioritaires pour les PME du bâtiment durant les 5 ans à venir ?

**Christophe AUMEUNIER**

Secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière (CGI), député, membre du groupe FMB-Députés, PLR, liste No 3

Une réforme de la fiscalité des entreprises avec un taux d'imposition sur le bénéfice presque deux fois inférieur (13%) offre une opportunité inespérée pour mieux rémunérer les efforts des patrons et leur permettre de réinvestir. Je me battraï farouchement en ce sens. En outre, après avoir obtenu le doublement des possibilités de construire en zone villa ainsi que des mètres carrés de plancher minimaux en zone de développement puis, enfin, un nouveau Plan directeur cantonal qui nous assure des surfaces à bâtir ; il s'agit, maintenant, de simplifier les procédures. Vous pouvez compter sur moi pour œuvrer en ce sens.

Gabriel BARRILLIER

Président du Grand conseil, Secrétaire général d'honneur de la FMB, PLR, liste No 3

Durant mes 30 ans à la FMB, le rôle et l'image des métiers du bâtiment à Genève ont été pleinement reconnus (qualités des prestations, apprentissage, paix sociale). La construction est une activité positive et indispensable au bien être de la population. Grâce à l'expérience professionnelle acquise, tant cantonale que nationale, et son prolongement politique au Grand Conseil, j'entends poursuivre - conjointement avec les autres Députés soutenus par la FMB - mon action en faveur des artisans et des entrepreneurs du bâtiment.

**Luc BARTHASSAT**

Conseiller national et candidat au Conseil d'Etat, PDC, liste No 5

J'ai à cœur de soutenir les entreprises responsables, actrices majeures du développement de Genève. Je compte sur elles pour leur engagement pour tous les genevois et genevoises.

Je m'engage pour :

- La promotion des filières d'apprentissage, la création d'un centre de formation continue polyvalent ;
- Le financement de l'extension de la gare Cornavin, la réalisation de la troisième voie de l'autoroute de contournement, ainsi que la Traversée du Lac ;
- Le maintien et la création d'infrastructures culturelles et sportives ambitieuses.

**Jacques BENE**

Économiste, directeur immobilier, député, membre du groupe FMB-Députés, PLR, Liste No 3

L'Etat doit continuer à penser au développement de grands projets. Dans ce sens, la réalisation du PAV est indiscutablement LE défi de ces 5 prochaines années. Il faut passer à la vitesse supérieure et «construire» avec les PME genevoises du bâtiment ce nouveau quartier. D'un autre côté, la fiscalité des entreprises devrait être revue à la baisse, ce qui doit leur permettre d'être plus compétitives et de bénéficier de ressources pour l'innovation et la formation, gage de perspectives d'avenir prometteuses.

**Olivier CERUTTI**

Entrepreneur, PDC, liste No 5

Les enjeux liés à la libre-circulation des entreprises portent sur notre capacité à rester compétitif par rapport à l'international. Pour cela, nous devons favoriser des conditions-cadres qui sont propres au secteur du bâtiment, par un véritable registre professionnel et une refonte des règlements de mise en soumission des marchés publics.

**Serge DAL BUSCO**

Ingénieur civil EPFZ-SIA, dr. ès sc., chef d'entreprise, Maire de Bernex, député, membre du groupe FMB-Députés, candidat au Conseil d'Etat, PDC, Liste No 5

Il s'agit, d'une part, de maintenir un niveau d'activités suffisant pour développer les entreprises et assurer les emplois. Cela passe par la construction de logements de toutes les catégories et en nombre suffisant, ainsi que par la modernisation de nos infrastructures. La réforme de la fiscalité des entreprises, avec un taux unique de 13% pour toutes les sociétés, permettra le maintien à Genève de nombreux emplois, tout en renforçant les investissements. C'est un enjeu fondamental.

D'autre part, l'avenir des PME du bâtiment et de l'emploi se jouera aussi dans la formation professionnelle. Il faut que notre système éducatif réponde mieux aux besoins de l'économie, par exemple en orientant davantage de jeunes vers les métiers du bâtiment qui sont intéressants, bien rémunérés et qui offrent de belles perspectives d'emploi et de progression sociale.

**Alain DE KALBERMATTEN**

Entrepreneur actif dans le Gros œuvre, conseiller municipal ville de Geneve, PDC, liste No 5

- Il faut un meilleur niveau de conseil et de suivi pour les créateurs d'entreprises.
- Il faut changer notre système de faillite sur le modèle des Etats-Unis. Cette réforme permettra de libérer de nouvelles énergies créatives pour la prospérité de notre territoire.
- Il faut une fiscalité plus attrayante qui rendra nos sociétés plus compétitives et par conséquent plus innovantes et pourvoyeuses de plus d'emplois. Le taux d'imposition le plus adapté est de 13%.
- Il faut créer un tribunal dédié uniquement à la problématique du droit de la construction. Trop de recours paralysent les projets nécessaires au développement de notre canton.

**Benoît GENECAND**

Administrateur de PME, consultant indépendant, PLR, liste No 3

Assurer la transition entre les générations dans l'entreprise. Faire face à l'Etat et à ses complications (AIMP) sans alourdir la bureaucratie interne. Défendre les marges et la qualité des prestations offertes aux clients.

Nathalie HARDYN

Directrice adjointe de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, Présidente du Groupement Transports et Economie, PLR, Liste No 3

- Lutter contre les blocages qui entravent la construction de logements.
- Accélérer les rénovations de bâtiments, notamment publics.
- Ouvrir des filières de formation dans les domaines innovants (efficacité énergétique, cleantech, etc.) pour que les entreprises trouvent plus facilement des employés qualifiés dans les techniques de pointe.
- Construire les infrastructures de transports qui, en permettant de désengorger les centres urbains, faciliteront la circulation des véhicules des entreprises

**Serge HILTPOLD**

Entrepreneur menuisier, vice-président FMB, député, membre du groupe FMB-Députés, PLR, liste No 3

Le premier enjeu est de soutenir une économie forte afin d'assurer une cohésion entre les différents secteurs complémentaires. Les réformes de la fiscalité des entreprises seront un élément majeur pour la prochaine législature.

Développer les infrastructures de transports nécessaires (troisième voie du contournement et Traversée du Lac, notamment), poursuivre les assainissements énergétiques de notre parc immobilier. Maintenir et développer un niveau de formation élevé aussi bien dans les formations initiales que supérieures pour assurer la pérennité et la qualité de nos entreprises.

S'engager pour le partenariat social et contre une étatisation des relations de travail.

**Philippe MASSONNET**

Chef d'entreprise, PDC, liste No 5

Les enjeux seront de maintenir sans cesse une croissance cohérente du volume de travail en dynamisant la construction, en améliorant la formation professionnelle, la sécurité, en abaissant le taux d'imposition de nos PME, en luttant contre la concurrence de l'Union Européenne et en maintenant envers et contre tout, la paix sociale, la santé pour tous, gage de stabilité dans nos PME.

**Alain MEYLAN**

Directeur du département des associations, FER Genève, député, membre du groupe FMB-Députés, PLR, liste No 3

Un des enjeux majeurs de ces prochaines années sera la modification du régime d'imposition des entreprises, rendue nécessaire par la pression européenne. Toutes les entreprises devront être assujetties à un taux d'imposition de 13 %, seuil raisonnable qui permettrait aux multinationales de demeurer dans notre canton.

**Bénédicte MONTANT**

Architecte, chef d'entreprise, membre architecte (AGA) du groupe FMB-Députés, PLR, liste No 3

Les enjeux principaux seront, entre autres, de :

- Réclamer une administration publique au service du citoyen pour simplifier et accélérer les procédures en autorisation de construire.
- Favoriser l'adjudication des marchés publics aux entreprises locales par, notamment, l'introduction de critères liés à la formation.
- Soutenir la délivrance des permis de travail nécessaires au bon fonctionnement de nos entreprises.
- Défendre une fiscalité uniforme et équitable

**Daniel ZAUGG**

Entrepreneur et Ingénieur EPFL en électricité, député, membre du groupe FMB-Députés, PLR, liste No 3

Genève doit retrouver le goût de construire ! Pour cela, il faut :

- Alléger les procédures liées à l'acte de construire,
- Une fiscalité favorable aux entreprises et aux particuliers,
- Une imposition au lieu de domicile pour inciter les communes à construire,
- Une politique de l'aménagement audacieuse menée en concertation avec les communes,
- Débloquent la mobilité professionnelle.



Elections cantonales 2013 : mode d'emploi

Le 6 octobre 2013, les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat inaugureront les dispositions en la matière de la toute nouvelle Constitution genevoise entrée en vigueur le 1er juin 2013.

Ces élections ont dorénavant lieu en même temps.

Pour être élu au premier tour au Conseil d'Etat, un candidat doit récolter la majorité absolue. Un second tour sera donc sans doute nécessaire, d'ores et déjà prévu le 10 novembre 2013. Dans ce cas, l'élection aura alors lieu à la majorité relative. Des candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour peuvent à certaines conditions participer au second.

La durée de la législature passe de 4 à 5 ans.

En revanche, le système électoral ne change pas et l'on élit toujours 100 Députés au Grand Conseil et 7 Conseillers d'Etat.

Pour le Grand Conseil (élection proportionnelle), chaque électeur a 100 voix qui détermineront le nombre de sièges par liste. Pour les exprimer, il faut choisir une liste ou la liste blanche en y inscrivant un nom de liste et son numéro. Cette opération donne 100 voix à la liste choisie. Le quorum est fixé à 7%. Les listes qui ne l'atteignent pas sont éliminées et leurs voix perdues.

Ensuite, l'on choisit les candidates et candidats. Il n'y a aucune obligation de mentionner 100 noms, c'est un maximum.

Dans le cas de l'utilisation d'une liste, l'on peut laisser les noms pré-imprimés tels quels (c'est le vote compact, qui donne une voix par nom), en biffer ou en rajouter de façon manuscrite (bulletin modifié, une voix par nom, pas de voix pour la personne dont le nom a été biffé). Mais dans ce cas, chaque nom ajouté issu d'une autre liste enlève également une voix (sur 100) à la liste choisie et la rajoute à la liste - par hypothèse différente - de la personne dont le nom a été ajouté.



Si l'on utilise le bulletin blanc, chaque nom ajouté donne une voix à celui-ci et a la même incidence en termes de listes suivant que ce nom provient ou non de la liste choisie en tête de bulletin.

Si un bulletin blanc est utilisé sans mention de liste, chaque nom attribue alors simplement une voix à la liste dont il est issu. Cela signifie que si le bulletin ne compte pas 100 noms, des voix de liste sont perdues.

Pour le Conseil d'Etat (élection majoritaire), c'est plus simple : chaque voix attribuée à une personne lui revient. En l'occurrence, chaque électeur dispose de 7 voix au maximum et il ne peut en attribuer qu'une par candidat de son choix. Il n'y a aucune obligation de voter pour 7 personnes, c'est un maximum. Les listes n'ont donc aucune fonction élective, mais servent avant tout à rassembler autour d'un candidat.

Mais le plus important : quel que soit votre choix, n'oubliez pas de voter !

Genève vit une crise des dépenses, pas des recettes

« Impôts et dépenses publiques : inquiétudes pour les Genevois ». C'est sous ce titre éloquent que la Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIG) a publié sa 7^{ème} étude de la fiscalité et des finances du canton.



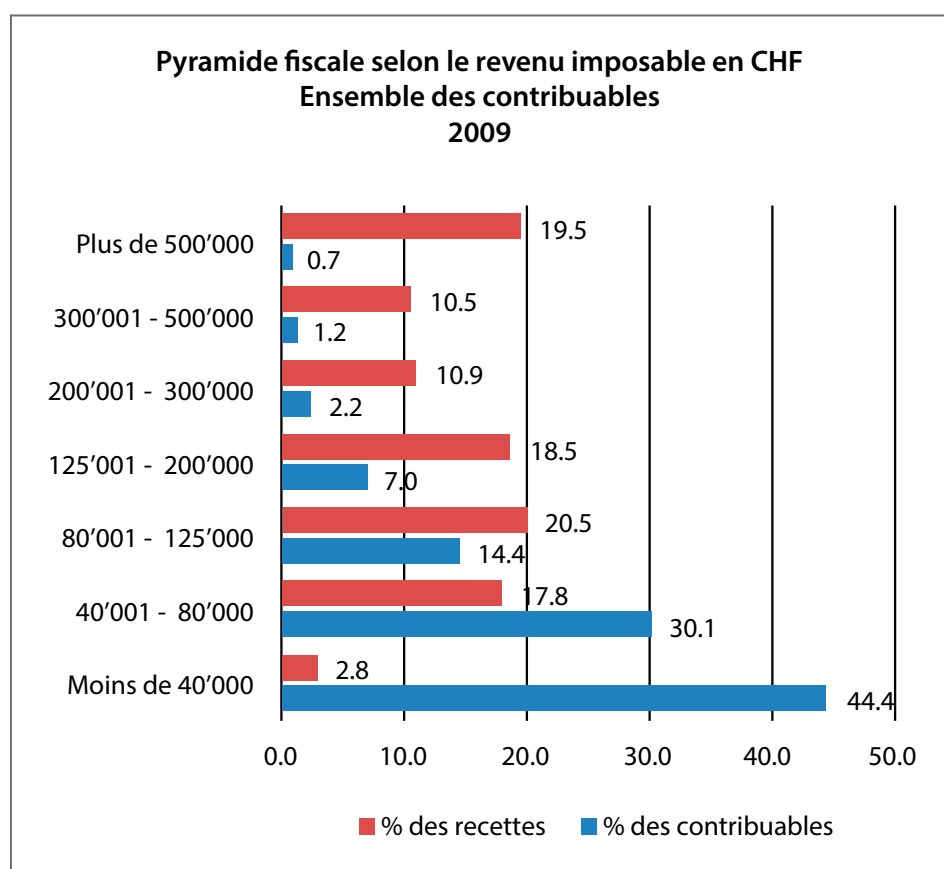
Les comparaisons sont édifiantes. Les contribuables genevois sont particulièrement prolifiques pour le fisc cantonal en générant les recettes d'impôt par habitant les plus élevées de Suisse (près du double d'un zurichois !). Pourtant, Genève ne parvient pas à présenter des budgets équilibrés et lègue aux générations futures une dette publique qui, déjà la plus importante de Suisse, a récemment à nouveau augmenté. La situation est d'autant plus préoccupante qu'une part importante des ressources tirées de l'impôt repose sur un très faible nombre de contribuables. Les 4% de contribuables disposant d'un revenu imposable supérieur à 200'000 francs rapportent à l'Etat 40% de l'impôt sur le revenu. A l'inverse, 45% des contribuables rapportent moins de 5% des recettes... (voir graphique annexe).

L'étude rappelle ainsi l'importance des contribuables fortunés pour les finances publiques. Si l'on ajoute le fait que Genève connaît l'imposition de la fortune la plus lourde de Suisse, remettre en cause le bouclier fiscal – qui permet de limiter l'effet confiscatoire de l'impôt – et les « forfaits fiscaux » est un jeu pour le moins dangereux et inquiétant.

L'enjeu est simple. Compte tenu du niveau d'imposition connu à Genève, obtenir des recettes supplémentaires par le biais d'une hausse d'impôt est illusoire. Seuls des choix courageux en matière de dépenses publiques pourront permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire à moyen terme. Genève vit une crise des dépenses, pas des recettes !

C'est d'ailleurs l'avis qui est ressorti d'un sondage réalisé auprès de la population du canton : face à la persistance de déficit, Genève doit mieux gérer ses ressources selon 86% des sondés et seuls 7% d'entre eux préconisent une hausse d'impôt.

L'étude complète peut être téléchargée sur le site www.ccig.ch ou commandée auprès de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.



Présentation de la CGCC



Quelle formidable mutation est intervenue dans la profession de carreleur :

Pendant des siècles, la pose de carrelage et de tuiles en céramique était considérée comme une activité annexe des maçons, à moins qu'il ne s'agisse de la mosaïque. Depuis une vingtaine d'années, la céramique et le carrelage ont reconquis l'espace construit par les matériaux nobles de plus en plus performants au niveau technique et intéressants d'un point de vue esthétique. La Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) répond parfaitement à cette évolution. En effet, elle a été fondée en 1997 par les entreprises de carrelage genevoises, sous le parrainage bienveillant de la SSE et du GGE, qui ont ainsi regroupé en une association de défense professionnelle commune leurs membres respectifs actifs dans le domaine. À ce jour, la CGCC dispose de deux secrétariats, à savoir celui de la SSE et celui du GGE.

La Chambre compte aujourd'hui 19 membres et emploie quelques 350 ouvriers qualifiés. Ces membres disposent d'un savoir-faire technique et artistique de haut niveau et peuvent non seulement intervenir pour redonner de l'éclat à d'anciennes mosaïques, carrelage et faïences, mais également embellir des habitations neuves ou rénover avec de la céramique de toute taille, du 9x9 cm traditionnel au grand format 150x300 mm, d'aspects divers comme l'imitation bois, cuir, acier, ou simplement faïence ou pierre naturelle. La CGCC offre également des solutions techniques innovantes pour couvrir et protéger des sols ou murs dans les espaces publics, dans des habitations ou en lieux de grandes fréquentations, voire avec des besoins spéciaux comme dans les hôpitaux, etc.

La CGCC propose des experts agréés en carrelage pour les litiges, organise le perfectionnement professionnel de ses membres et est responsable des cours interentreprises des apprentis carrelage.

La CGCC est membre de la FeRC (Fédération Romande du Carrelage) et associée à l'ASC (Association Suisse de Carrelage) via la FeRC. Elle est présidée par M. Marc BONVIN (du GGE) et son Vice-Président est M. Jean LANOIR (de la SSE).

Présentation du gGmb



La création de notre association remonte à 1890, époque de grands conflits sociaux qui ont rendu nécessaire un regroupement des chefs d'entreprises. Elle fêtera donc son 125e anniversaire en 2015.

Appelé aujourd'hui «Groupement genevois des métiers du bois», il réunit quelque 65 membres. Si l'on compte également les institutions sociales qui lui sont rattachées, le gGmb représente environ 600 travailleurs auxquels s'ajoutent les cadres techniques et les administratifs qui sont actifs dans les métiers de la charpente, de la menuiserie et de l'ébénisterie.

L'efficacité de son président François DURET et de ses prédécesseurs, de même que l'investissement sans faille des membres du comité, assurent la pérennité de l'association.

Ce groupement très dynamique constitué de professionnels aguerris défend, depuis sa création, des valeurs professionnelles essentielles tant au niveau de la formation professionnelle pour assurer une relève de qualité, que par les travaux exécutés auprès de leurs clients.

Le gGmb est affilié à la Fédération des entreprises romandes Genève, qui assure son secrétariat. Celui-ci dispense conseils et assistance aux membres en matière de droit du travail et d'assurances sociales ainsi qu'à la Fédération romande des métiers du bois (FRM).

Soucieuse d'un environnement social de qualité, l'association est signataire de la convention collective de travail du Second œuvre romand et collabore étroitement avec la société F4S SA pour améliorer la sécurité et l'hygiène au travail.

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.